

Lac au Loup

Rapport sommaire 2021

Mise en contexte

Le lac au Loup, d'une superficie de 72 ha et d'une profondeur maximale de 18 m, est situé dans la municipalité de Boileau en Outaouais. Plusieurs inventaires de poissons ont été réalisés sur ce plan d'eau depuis 1975. Toutefois, seulement l'inventaire de 1990 peut être comparé à celui de 2019 puisque les quatre stations et les filets utilisés étaient les mêmes. L'habitat visé était la zone de 0 à 15 m. La seule différence entre les deux est la période où l'échantillonnage a été fait : à la mi-juillet en 1990 et à la fin de septembre en 2019. Les filets expérimentaux à huit panneaux sont décrits dans le [Guide de normalisation des méthodes d'inventaire ichtyologique en eaux intérieures](#) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

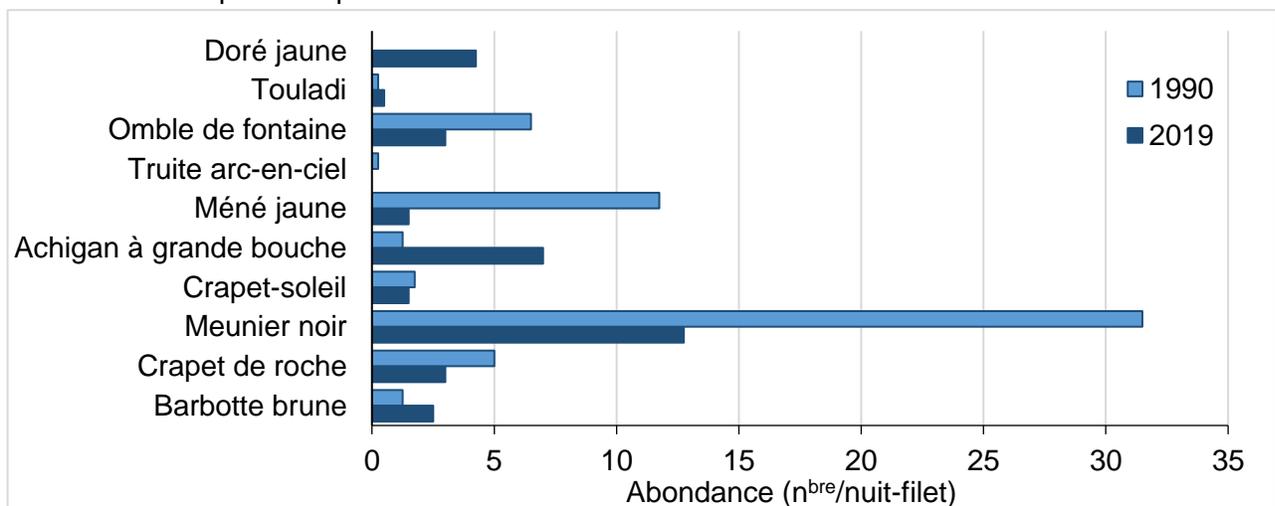
En 2002, à la suite de la constatation du mauvais état des populations de touladis, une taille minimale à la récolte a été instaurée (minimum 450 mm) pour favoriser le rétablissement de l'espèce. Par la suite, le [Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020](#) a établi que la remise à l'eau de tous les touladis capturés à la pêche sportive au lac au Loup devait être appliquée, considérant la très faible densité de touladis sur ce plan d'eau. Le lac est également fermé à toute pêche hivernale.

En 2018, les caractéristiques des lacs à touladi ont été précisées à l'échelle provinciale. Certains lacs ont été retirés de la liste des lacs à touladi, dont le lac au Loup. Le manque d'oxygène en profondeur rendait impossible le rétablissement d'une population viable à long terme. La remise à l'eau obligatoire et l'interdiction de pêche d'hiver ont été remplacées par la réglementation de la [zone 10](#) à partir du 1^{er} avril 2020. Ce document a pour but de résumer les principales constatations issues de la pêche expérimentale de 2019. Le faible nombre de filets limite cependant la portée des comparaisons entre les années. Des informations complémentaires peuvent être trouvées dans le rapport sommaire concernant [l'inventaire de 2010](#).

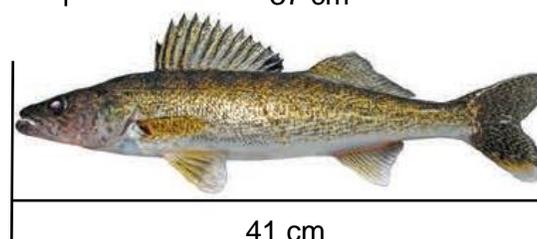
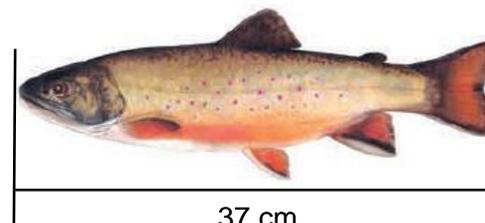
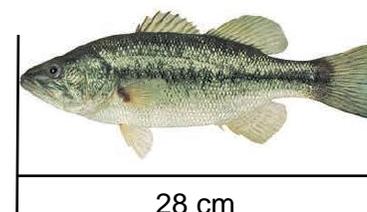
Communauté

- La communauté de poissons n'a pas beaucoup changé entre 1990 et 2019.
- L'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel sont ensemencés. Leur présence dans les filets dépend donc des ensemencements effectués.

Espèces capturées dans les filets lors des inventaires de 1990 et 2019

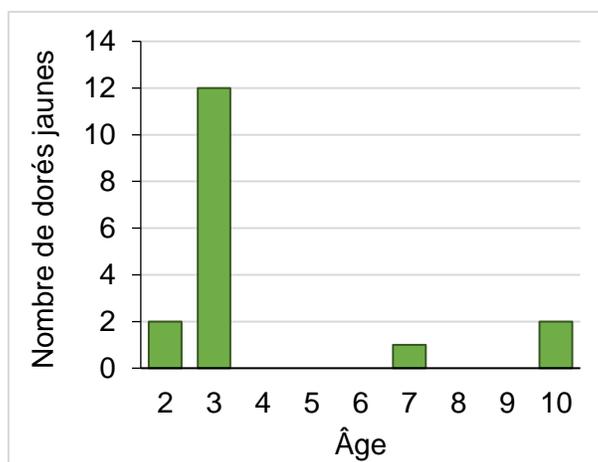


- La truite brune a également été ensemencée en 2007, en petite quantité, mais n'apparaît pas dans les filets.
- L'achigan à grande bouche, espèce non indigène dans ce bassin, y est établi depuis 1990.
- Le doré jaune, espèce non indigène dans ce bassin versant, se trouve maintenant dans le plan d'eau.
- Les autres espèces trouvées dans les filets sont le touladi, le méné jaune, le crapet-soleil, le crapet de roche et la barbotte brune.

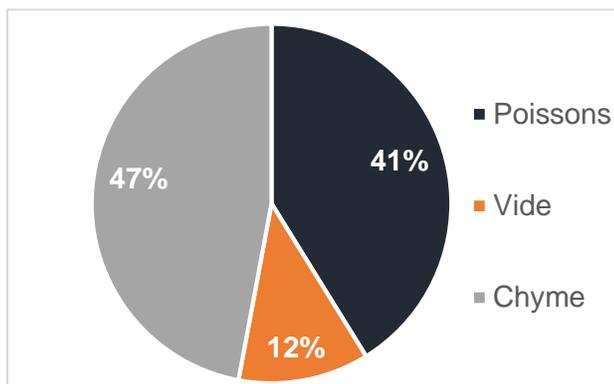


Espèces d'intérêt sportif

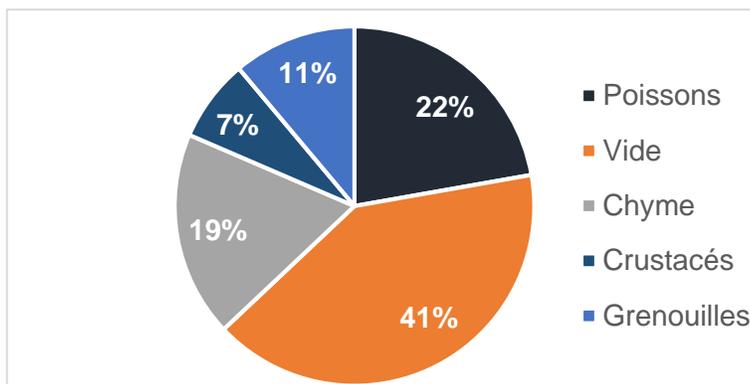
- Les trois principales espèces visées par la pêche sportive dans le lac au Loup en 2019 sont l'achigan à grande bouche, l'omble de fontaine et le doré jaune.
- Les achigans mesuraient, en moyenne, 28 cm et pesaient 310 g.
- Les ombles de fontaine mesuraient, en moyenne, 37 cm et pesaient 510 g.
- Les dorés jaunes mesuraient, en moyenne, 41 cm et pesaient 721 g.
- Les dorés récoltés dans les filets avaient, en moyenne, 3 ans. La structure d'âge des dorés démontre la présence de jeunes et de vieux dorés et une absence de dorés entre les deux extrêmes.
- L'âge n'a pas été évalué pour l'achigan à grande bouche étant donné que l'espèce est établie depuis 1990.
- L'âge de l'omble de fontaine n'a pas été évalué étant donné que les poissons sont ensemencés.
- Les dorés jaunes récoltés dans les filets avaient principalement des résidus non identifiables (chyme) ou des poissons dans leur estomac.
- La majorité des achigans à grande bouche n'avaient rien dans l'estomac. Par contre, ceux qui avaient mangé récemment avaient consommé principalement des poissons. Les achigans à grande bouche avaient aussi mangé des écrevisses et des grenouilles.



Contenus des estomacs de dorés jaunes

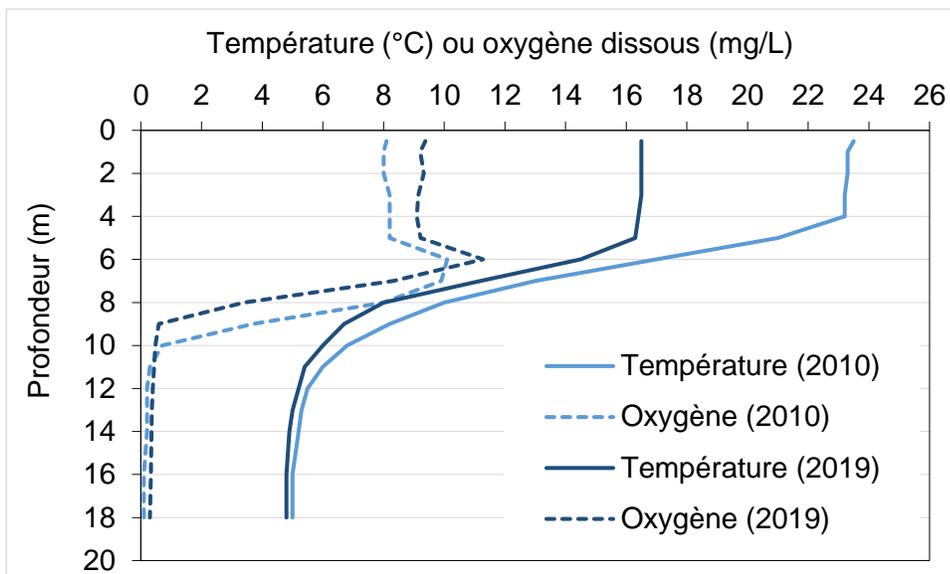


Contenus des estomacs d'achigans à grande bouche



Habitat de vie

- Malgré la différence de période entre les deux échantillonnages (mi-juillet et fin de septembre), la concentration d'oxygène était similaire. L'habitat disponible demeure insuffisant en 2019 pour le maintien d'une population de touladis à long terme (3 mg/l à partir de 9 m).
- Entre 0 et 9 m, la concentration d'oxygène est adéquate pour toutes les autres espèces.
- La température de surface (< 5 m) du lac en août 1975, en juillet 1990 et en juillet 2010 (23 °C) dépasse les valeurs maximales tolérables par l'omble de fontaine (20 °C).
- L'habitat utilisable par l'omble de fontaine en été est confiné entre 6 et 9 m.
- Les espèces autres que le touladi et l'omble de fontaine sont capables de tolérer les températures estivales en surface.
- Le pH demeure neutre en 2019 (6,9) et adéquat pour toutes les espèces de poisson.
- La conductivité demeure typique d'un lac peu productif (21 $\mu\text{S}\cdot\text{cm}^{-1}$).
- La transparence est de 6 m en 2019, tout comme en 2010.



État général des populations

Indicateur	Tendance	Explication
Touladi		La population de touladis reste marginale.
Communauté		Deux prédateurs importants, l'achigan à grande bouche et le doré jaune, ont été introduits.
Habitat		L'habitat est inadéquat pour le touladi à long terme. La température est élevée en surface.

Interprétations

- L'habitat pour le touladi est toujours létal en 2019 et ne permet pas le rétablissement de l'espèce dans le lac au Loup.
- Entre la surface et 9 m de profondeur, la concentration d'oxygène est suffisante pour répondre aux besoins de toutes les autres espèces vivant dans le lac.
- En 2019, une nouvelle espèce s'est introduite dans la communauté de poissons, soit le doré jaune. Cette espèce n'est pas indigène au bassin versant de la rivière Maskinongé qui se jette dans la rivière Rouge à la hauteur de la municipalité du Canton de Harrington. Il est peu probable qu'il s'agisse d'une migration à partir d'un autre plan d'eau du même bassin versant.
- La présence de jeunes et de vieux dorés jaunes, mais aucun spécimen entre les deux, semble indiquer un ou des événements d'introduction de poissons.
- Dans les populations naturelles de l'Outaouais, le doré jaune se reproduit généralement vers l'âge de 4 ans. Il s'agit également de l'une des classes d'âge les plus abondantes dans les filets. L'introduction est donc trop récente pour produire une structure naturelle.
- La présence d'une grande quantité de jeunes dorés (2 et 3 ans) indique qu'il pourrait y avoir un début de reproduction naturelle ou l'introduction de jeunes dorés d'élevage à répétition sans autorisation.

- L'impact de l'introduction est difficile à prévoir. Il s'agit de l'ajout d'un troisième prédateur dans un petit lac ayant une communauté composée d'environ une dizaine d'espèces de poissons. La proie préférentielle du doré jaune, la perchaude, n'est pas dans le lac. Le doré doit donc s'alimenter des autres espèces (ménés, crapets, jeunes dorés, jeunes achigans).
- Le doré est une espèce pouvant migrer sur de longues distances sans obstacle (ex. barrage ou chute) pour l'en empêcher. Les barrages de castors ne sont pas considérés comme des obstacles à la migration du doré jaune. À long terme, l'espèce pourrait coloniser le bassin versant de la rivière Maskinongé, qui lui est accessible à partir du lac au Loup.
- L'habitat n'est pas optimal pour le doré jaune, qui n'aime pas la lumière. Une transparence de 6 m et une faible productivité sont plus propices au touladi, mais ne constituent pas nécessairement des freins à l'établissement de l'espèce dans le lac et la colonisation.
- Le touladi est le seul prédateur indigène au lac puisque l'achigan à grande bouche a également été introduit. Toutefois, l'importance du touladi dans la chaîne alimentaire du lac au Loup est restreinte, étant donné sa faible abondance et l'habitat limitant.
- Tout comme le doré jaune, l'achigan à grande bouche n'est pas répertorié ailleurs dans le bassin versant de la rivière Maskinongé. Toutefois, il se trouve dans le lac au Loup depuis au moins 1990. Sa dispersion dans le bassin versant de la rivière Maskinongé demeure possible.
- La présence de l'achigan à grande bouche et du doré jaune dans le lac au Loup ne permettra pas l'ensemencement de ces deux espèces puisqu'elles ont été introduites.
- L'ensemencement en ombles de fontaine ou en truites arc-en-ciel de petite taille est inutile dans ce contexte, étant donné la présence de deux grands prédateurs en surface.

Conclusion

La population de touladis est marginale et ne peut être restaurée par une réglementation particulière en raison de l'habitat légal. Un deuxième prédateur, le doré jaune, a été introduit dans le lac au Loup après l'achigan à grande bouche. De telles introductions dans un petit plan d'eau comme le lac au Loup pourraient avoir des impacts permanents non seulement dans le plan d'eau, mais aussi ailleurs dans le bassin versant de la rivière Maskinongé. L'ensemencement autorisé de ces espèces est [réglementé](#) afin d'éviter de causer des problèmes dans les bassins versants où elles ne sont pas établies.

Réalisation

Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais
Julie Deschênes, biologiste, Ph. D.
Vincent Greco Le May, technicien de la faune
Marie-Hélène Chabot, technicienne de la faune

Images

Achigan à grande bouche, doré jaune et omble de fontaine : Louis L'Hérault

Informations

www.mffp.gouv.qc.ca